



DECISION DU MAIRE N°DEC2026-064

DECLARATION SANS SUITE DE LA PROCEDURE MAPA CONCERNANT LA MISSION D'ASSISTANCE JURIDIQUE (2 lots).

Nomenclature ACTES : 1.1

Le Maire de la commune de Sausset-les-Pins,

VU le Code général des collectivités territoriales, articles L 2122-21 et L 2122-22 résultant des dispositions de la loi N°96.142 du 21 février 1996, relative à la partie législative du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération N°2026-04-02 du 8 avril 2026 portant délégations du conseil municipal au maire.

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant la procédure de consultation lancée par la commune en vue de la conclusion d'un marché à procédure adaptée dans le cadre de l'assistance juridique, alloti comme suit :

Lot n°1 Urbanisme Environnement Domanialité

Lot n°2 Services généraux comprenant Etat Civil, Communication, Gestion des Assemblées, Ressources Humaines, Marchés Publics, Finances,

Vu les offres reçues dans les délais impartis à savoir : 10 offres pour le lot n°1 et 2 offres pour le lot n°2,

Considérant qu'une analyse des offres a été engagée,

Considérant que le renouvellement des instances décisionnelles n'a pas permis de procéder dans les délais de validité des offres, aux arbitrages nécessaires à l'attribution du marché,

Considérant qu'une redéfinition du besoin et une adaptation des conditions de mises en concurrence apparaissent nécessaires afin de garantir une meilleure adéquation aux attentes de la collectivité,

Considérant que l'intérêt général est de ne pas donner suite à cette procédure,

DECIDE

Article 1 : La procédure de consultation relative au marché MAPA d'assistance juridique, composée de deux lots, est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général.

Article 2 : Un courrier en référence à la présente décision sera notifié à l'ensemble des candidats ayant remis une offre, par le biais de la plateforme de marchés dématérialisés.

Article 3 : Il pourra être procédé au lancement d'une nouvelle procédure de consultation sur la base d'un besoin redéfini.



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51

www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 07/07/2026

ID : 013-211301049-20260409-DEC2026_064-CC



Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le responsable du service de gestion comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sausset-les-Pins, le 9 Avril 2026.



Le Maire,
Maxime MARCHAND